

Micro-crèche bilingue inspirée de la pédagogie Montessori

Bulletin de pré-inscription

Vous êtes intéressé par notre micro-crèche Montessori bilingue? Nous vous remercions de bien vouloir remplir ce formulaire. Vous serez ensuite recontacté par notre équipe afin que le projet pédagogique vous soit présenté. Afin que l'arrivée de votre enfant se fasse dans des conditions favorables nous établirons les modalités d'accueil pour la période d'adaptation. Remplir ce formulaire ne vous engage en rien, mais permet de préparer au mieux cette rencontre.

Début de l'accueil souhaité (jour/mois/année):

A propos de votre enfant

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : Fille Garçon

Nationalité : _____

Mode de garde précédent : _____

Renseignements sur la mère

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Renseignements sur le père

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Renseignements familiaux

Marié(e) Divorcé(e) Veuf(e) Célibataire En couple Autre

Fratrie : _____

Langues parlées autour de l'enfant

Français Anglais Allemand Arabe Chinois Autre

- 4 Contrats possibles :**
1. Le contrat régulier à temps plein pour l'enfant de 2 à 3 ans 1 250€
 2. Le contrat régulier à temps partiel pour l'enfant de 2 à 3 ans.....690€
 3. Le contrat régulier à temps plein pour l'enfant de 3 à 6 ans720€
 4. Le contrat régulier à temps partiel pour l'enfant de 3 à 6 ans.....490€

Horaires : de 8h30 à 17h. Fermeture les mercredis. Ouverture pendant les vacances scolaires. Fermeture 6 semaines par an.

Garderie de 17h à 17h30 : 3€

La pause déjeuner

Mon enfant prendra son déjeuner sur place : oui non

Frais de scolarité

Je règle les frais de garde : par chèques par virement

Conditions tarifaires

Droits d'inscription : 100 euros

Les droits d'inscription sont dus pour l'année entière et sont renouvelable tous les ans. Ils sont acquis à l'établissement, et ne sont pas remboursés en cas de désistement, quelle qu'en soit la raison.

Vous pouvez bénéficier de la prestation familiale PAJE remboursée par la CAF car vous avez recours à une micro-crèche. Le montant du remboursement de la facture payée dépend de vos revenus, du nombre d'enfants au foyer et de leur âge. Vous pouvez estimer vos droits à la Paje sur www.caf.fr rubrique « **Les services en ligne** ».

Vous pouvez également déduire les frais de garde avec **le crédit d'impôt à hauteur de 95€** par mois. L'attestation vous sera fournie par la micro-crèche au début de la nouvelle année.

